



**Cfdt SF3C**

**Antenne Val de Marne**

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives  
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 Fax. 01 43 99 56 41

Courriel : [94@cfdt3c.org](mailto:94@cfdt3c.org) Web : [www.cfdtsf3c.org](http://www.cfdtsf3c.org)

## Elections Régionales des 14 et 21 mars 2010 : Plis électoraux

### **Informations - Compensations**

La CFDT a été reçue par la DOTC 94 le 17 février afin d'aborder les conditions de distribution des plis électoraux et les compensations mises en œuvre.

La CFDT a demandé des compensations supérieures aux années passées au regard de la situation actuelle des établissements (sécabilité supplémentaire) et des intempéries subies depuis 3 mois.

#### La CFDT vous informe :

- Les plis seront collectés ou livrés à partir du vendredi 05 mars à 18 heures pour le 1<sup>er</sup> tour. Les facteurs auront donc du 06 au 13 mars pour distribuer les plis de format A4. Par contre, pour le second tour, de format A5, ils ne seront mis à disposition des facteurs que le vendredi 19 mars soit seulement 2 jours pour les distribuer.

#### **• Compensations :**

- ▶ Les plis au premier tour feront environ 118 grammes et seront compensés à hauteur **d'1 heure pour 130 plis.**
- ▶ Au 2<sup>ème</sup> tour, ils feront moins de 100 grammes et seront compensés à hauteur **d'1 heure pour 170 plis.**
- ▶ **1 heure** sera donnée aux manut et ACD à chaque tour ainsi que pour les facteurs qualité qui ne seraient pas en distribution.

Ce qui était proposé avant négociation.

- plis de 0 à 100 g : 1 heure pour 200 plis
- plis de 101 à 150 g : 1 heure pour 140 plis
- plis > à 150 g : 1 heure pour 120 plis

#### Analyse CFDT :

Là aussi, la DOTC revoit à la baisse les compensations antérieures prétextant les baisses de trafic actuelles, même si nous avons pu revoir un peu à la hausse les niveaux notamment pour le second tour où les délais seront très courts.

Aucune compensation pour le tri à effectuer, rien pour les chefs d'équipe participant aux opérations, pas de compensations spécifiques pour les CHM et un niveau de compensation en distribution toujours insuffisant : La CFDT ne saurait l'admettre.